



ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Genève, mai 2001

---

**Troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés (LDCIII)**

**Bruxelles, 14-20 mai 2001**

**PROPOSITIONS D'ACTION DU BIT  
("DELIVERABLES")**

**Dialogue Sociale**

**Travail Décemment et Réduction de la Pauvreté: Dialogue Social  
et Promotion de l'Emploi dans les Stratégies Nationales  
pour la Réduction de la Pauvreté**

**Lieu:** Divers PMA

**Agence  
d'exécution:** Bureau international du Travail (BIT)  
partenaires sociaux nationaux

**Sommaire:** L'accès au travail est pour la plupart des personnes la voie la plus directe pour échapper à la pauvreté. L'objectif global de la présente proposition sera de garantir que les questions d'emploi et de de manière plus générale celles liées au Programme du *Travail Décemment* sont intégrées aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans les pays participants. Parallèlement à cela, l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies devraient reposer sur un travail de collaboration impliquant, à chaque étape, le Ministère du Travail et les partenaires sociaux, afin de garantir la volonté nationale et la responsabilité du pays, ainsi que la viabilité des résultats. Pour cela, il faut instaurer un dialogue social et renforcer la position des partenaires sociaux et du Ministère du Travail.

**Budget:** US\$ 1 500 000 par PMA concerné

---

## **Justification**

Les PMA et leurs partenaires pour le développement reconnaissent aujourd'hui que l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté dépend de la solidité avec laquelle elles sont ancrées dans la politique nationale. Au-delà même de la qualité technique des programmes élaborés, c'est la profondeur de l'engagement du gouvernement et de la société envers un ensemble de mesures à moyen terme, ciblées avec précision, qui compte avant tout. Pour maintenir cet engagement sur plusieurs années et venir à bout des difficultés considérables qu'il entraîne, celui-ci doit reposer sur une volonté nationale présente à tous les niveaux : des plus hautes sphères du gouvernement, par le biais des différents ministères concernés, aux principaux acteurs de la société civile, et jusqu'aux communautés les plus pauvres. Une telle volonté naît de la participation et du débat et, lorsque cela est possible, du partage des responsabilités relatives aux stratégies et objectifs décidés d'un commun accord. La qualité du processus de création d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté est donc un facteur de réussite essentiel.

C'est pourquoi chaque pays devra élaborer ses propres systèmes de participation et de consultation pour la définition des objectifs et des priorités, pour leur mise en application et pour le suivi de leurs progrès. Les agences internationales peuvent néanmoins fournir une aide. Le BIT est la seule organisation multilatérale au sein de laquelle les pays sont représentés aussi bien par les délégués des organisations d'employeurs et de travailleurs que par les délégués du gouvernement. A ce titre, il se doit de profiter au maximum de cette connexion unique entre représentants nationaux et débat international pour encourager les partenaires sociaux à s'engager totalement dans l'élaboration et la mise en application des stratégies pour la réduction de la pauvreté.

L'accès au travail est pour la plupart des personnes le moyen le plus direct d'échapper à la pauvreté. Il est donc crucial que les stratégies de réduction de la pauvreté reposent sur un développement durable, lui-même basé sur une amélioration régulière sur les plans quantitatif et qualitatif des possibilités de travail. Le BIT apporte au développement durable une contribution toute particulière, à savoir la vision tripartite de ses membres sur les mesures pratiques qui permettent aux femmes et aux hommes d'accéder à un niveau de vie décent. Cette vision est cependant rarement mentionnée dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP). Pour remédier à cette faiblesse du processus d'élaboration des stratégies, il faut relancer les efforts destinés à renforcer, dans les pays les moins avancés, la capacité des partenaires sociaux à représenter les travailleurs et les employeurs, à faire connaître leurs craintes et leurs espoirs – ceux des plus défavorisés en particulier. Il est en outre nécessaire de développer la capacité du gouvernement (et plus précisément du Ministère du Travail) à répondre à ces préoccupations, en renforçant et en élargissant les structures institutionnelles relatives au marché du travail, et en permettant ainsi aux femmes et aux hommes d'exercer une activité productive et rémunérée dans le respect et la dignité. C'est là l'essence même du dialogue social.

## **“Deliverable”**

Le BIT travaille depuis longtemps avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs des pays les moins avancés. La Conférence LDC III est pour lui l'occasion de relancer ses efforts pour la promotion du dialogue social, et pour le renforcement des compétences et de l'importance des organisations d'employeurs et de travailleurs et ce, dans un nouveau contexte où l'importance pour les stratégies de développement national, d'une forte volonté et participation à l'échelle du pays, sera plus facilement reconnue. Le Programme du *Travail Décent* – dont les quatre piliers sont la promotion de l'emploi, la protection sociale, les normes du travail et le dialogue social – est un instrument de développement qui permet d'associer l'expérience du BIT à celle des autres agences qui soutiennent les programmes nationaux. Le BIT est donc avant tout une sorte de catalyseur pour ses membres, que leur travail place au cœur de la société civile et du processus national de développement.

La structure tripartite basée sur le monde du travail peut aussi interagir avec beaucoup d'autres organisations représentant la société civile. Cependant, l'élément fondamental dans tout système

---

de dialogue fructueux reste le respect de l'indépendance des parties, en vertu des principes de liberté syndicale et de liberté d'association et du droit à la négociation collective. Ces principes et droits fondamentaux au travail permettent aux femmes et aux hommes qui travaillent – y compris les plus pauvres – et aux employeurs – y compris les petites entreprises et les micro-entreprises – d'exprimer leurs craintes et leurs espoirs. Dans de nombreux pays, les droits de l'Homme les plus essentiels ne sont pas pleinement respectés au travail, et beaucoup reste à faire pour leur mise en pratique. C'est le cas par exemple dans le secteur informel rural et le secteur informel urbain : les personnes qui travaillent dans ces secteurs comptent souvent parmi les personnes les plus pauvres au monde, et leur survie est un combat quotidien.

Le développement des capacités devrait donc débuter par le bas, dans les communautés pauvres, pour aller vers le haut. Mais il doit évoluer de manière à garantir la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à la prise de décisions au niveau national, ainsi qu'au dialogue entre les gouvernements et leurs partenaires internationaux pour le développement. Cette participation est en effet cruciale pour le succès de toute stratégie ou initiative destinée à réduire la pauvreté.

Le BIT approchera de manière systématique les partenaires sociaux et les Ministères du Travail des PMA pour discuter de la manière dont il peut les aider à renforcer leurs capacités, afin d'intégrer des éléments relatifs au *Travail Dégagé* (Programme du *Travail Dégagé*) dans leurs stratégies pour la réduction de la pauvreté. Le BIT commencera par les pays où il a déjà mené des activités de promotion du dialogue social, travaillant tant avec les partenaires sociaux qu'avec les Ministères du Travail ; il encouragera en outre des activités conjointes destinées à l'obtention de consensus portant sur des mesures communes.

De par ses continuel entretiens avec les partenaires sociaux et les Ministères du Travail, le BIT connaît parfaitement le type de questions susceptibles d'être abordées dans le cadre des débats sur le développement des capacités. En voici quelques exemples:

- Etendre les droits des travailleurs ruraux et urbains à fonder et joindre les organisations de leur choix;
- Développer de nouvelles stratégies organisationnelles pour les travailleurs des secteurs informels caractérisés par l'absence de systèmes efficaces au niveau contractuel et de la protection sociale;
- Renforcer les associations de petites et micro-entreprises, chez les femmes entrepreneurs en particulier;
- Développer des services pour les petites et micro-entreprises, par exemple formation en comptabilité, amélioration des systèmes d'organisation du travail, gestion des ressources humaines, marketing;
- Etablir des coopératives et d'autres formes d'organisations basées sur l'autoassistance ;
- Organiser les travailleuses et les jeunes;
- Améliorer les systèmes de comptabilité financière et de recouvrement des montants dûs;
- Equiper les bureaux et organiser des formations pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- Renforcer les compétences des cadres, y compris dans le domaine de l'économie du développement;
- Développer la capacité des partenaires sociaux à analyser l'évolution économique et sociale, et à formuler des propositions au gouvernement;
- Etablir des systèmes pour un dialogue social tripartite ;
- Revoir les lois sur le travail et les systèmes de l'administration du travail;
- Améliorer les systèmes de prévention des risques professionnels;
- Affronter les problèmes posés par l'épidémie de VIH/SIDA, développer des systèmes de sensibilisation et de prévention sur le lieu de travail et venir à bout de la discrimination à l'égard des travailleurs séropositifs.

Les défis qui attendent les partenaires sociaux et les gouvernements des PMA dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme du *Travail Dégagé* pour diminuer la pauvreté sont immenses. Le BIT cherchera avant tout à aider les partenaires sociaux et les institutions publiques à mettre sur pied leurs propres stratégies de renforcement des capacités à court et moyen terme.

---

Il s'agira donc de déterminer et d'ordonner les priorités de manière à assurer la viabilité des organisations sociales liées au marché du travail. Des projets spécifiques au niveau national et régional devraient donc compléter une approche intégrée axée sur la défense des intérêts de la population pauvre dans le processus de planification du développement.

La voie vers l'autosuffisance passe par l'établissement de réseaux de soutien entre les organisations locales, les organismes nationaux et leurs équivalents dans les autres PMA de la région. Ces réseaux régionaux ou infra-régionaux sont particulièrement importants en Afrique.

Le Sommet du Millénaire des Nations Unies a fixé un certain nombre d'objectifs en matière de développement, dont la diminution par deux d'ici 2015 du nombre de personnes vivant avec \$1 par jour. De tels objectifs sont, en fait, d'importants mécanismes pour la mobilisation du soutien politique à la réduction de la pauvreté dans le monde. De nombreux PMA voudront eux aussi intégrer ce genre de buts à leur plan de développement. Chaque fois que cela est possible, les objectifs fixés et les mesures nécessaires à leur accomplissement devraient faire l'objet d'un consensus social aussi large que possible.

## **Réalisation**

Les organisations d'employeurs et les syndicats jouent un rôle clé dans le processus de mobilisation sociale contre la pauvreté, ainsi que dans la création des possibilités de *travail décent* qui rendront possibles, au cours des dix prochaines années et au delà, une baisse substantielle de l'incidence de l'extrême pauvreté. Le BIT offrira son soutien aux pays qui souhaitent recourir au dialogue social et réunir les institutions volontaires et étatiques du monde du travail avec d'autres groupes pour donner tout leur sens et tout leur poids aux notions d'appropriation et de participation.

Le BIT apportera son soutien technique et tactique à ses partenaires tripartites, afin de renforcer leur rôle respectif dans le processus national de Document de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP) et leur permettre de s'imprégner au maximum du concept de *travail décent*, pour l'intégrer ensuite à la formulation et à la mise en application des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté. Le BIT a déjà lancé des projets pilotes dans plusieurs pays ; mais un effort plus ciblé et plus soutenu est nécessaire afin de renforcer le processus et de l'étendre à tous les PMA qui développent un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP), et afin de tirer les leçons qui s'imposent et reproduire l'expérience.

Pour cela, il faudra faire plus d'efforts pour renforcer et développer les capacités des partenaires tripartites à jouer leur rôle – soit placer les priorités en matière de *travail décent* au sommet de la liste des priorités nationales pour la réduction de la pauvreté. Les mesures appliquées à cette fin seraient :

1. Soutien analytique et formation portant sur les questions, les choix, les priorités et les liens avec les autres thèmes et secteurs comme le commerce, l'éducation, la santé, l'environnement, la gestion des affaires publiques, le développement des infrastructures, le développement du secteur privé, etc.
2. Soutien et aide à l'organisation d'un dialogue et de débats sur ces questions, tant entre ces groupes qu'avec d'autres groupes nationaux souhaitant y participer, le but ultime étant l'obtention d'un consensus.
3. Promotion de leur participation et contribution à la formulation et à la mise en œuvre d'activités et programmes pratiques lors de la phase de lancement du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP).

Ce qui précède renforcera également le rôle joué par les partenaires tripartites dans le développement d'indicateurs et la supervision des résultats. Enfin, grâce à l'analyse et à l'évaluation des activités et de leurs résultats, il sera possible de reproduire le processus et de l'étendre au plus grand nombre possible de pays intéressés.

---

## **Actions spécifiques pour les organisations d'employeurs**

Afin d'atteindre pleinement les objectifs cités ci-dessus, un ensemble d'activités spécifiques visant les organisations d'employeurs seront entreprises :

1. **Evaluation** de la capacité des organisations d'employeurs à jouer un rôle clé au sein du processus (innover, représenter, négocier, accompagner) et dans l'élaboration d'un plan financier et commercial;
2. Actions pour la promotion, la recherche et la formation dans des domaines prioritaires comme les techniques de dialogue social, les ressources humaines, le secteur informel, l'investissement étranger direct/le commerce et l'emploi, la productivité, les PME, le sida sur le lieu de travail;
3. Mise à disposition de matériel de bureau, partout et dans n'importe quel cas;
4. Mise sur pied d'un réseau international d'employeurs destiné à promouvoir, sur la base de la technologie moderne, l'échange d'informations et de connaissances dans différents domaines.

## **Actions spécifiques pour les organisations de travailleurs**

Les organisations de travailleurs peuvent jouer un rôle important dans les stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté. Afin de soutenir et renforcer ce rôle, il faut développer leurs capacités et leurs compétences au moyen de programmes prévus à cet effet. Les activités spécifiques visant les organisations de travailleurs devraient être consacrées aux points suivants :

1. Création et renforcement des infrastructures pour l'éducation des travailleurs, afin d'encourager des syndicats démocratiques et représentatifs;
2. Renforcement des capacités des coopératives de travailleurs, des travailleurs ruraux et des jeunes à organiser et mettre en œuvre des programmes éducatifs, ainsi qu'à fournir des services économiques et sociaux;
3. Programmes d'action syndicale incorporant l'intérêt des travailleurs du secteur informel et la prestation de services en matière d'éducation, d'assistance juridique, d'autoassistance et de protection sociale;
4. Intégration des nouvelles technologies de communication dans l'éducation des adultes et amélioration de l'accès à l'information et aux nouvelles technologies;
5. Formation dans le domaine de la politique économique, des relations professionnelles et des conditions de travail, tenant compte des récents changements découlant des ajustements structurels, de la privatisation et du processus de mondialisation;
6. Renforcement de l'engagement des travailleuses et intégration des questions relatives aux genres et à l'égalité;
7. Développement de structures syndicales et de cours sur les normes internationales du travail, et promotion de la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail.